



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
et CINQUIEME ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

**Mardi 8 octobre 2002 – 10 h 30**

**à la Comédie des Champs Elysées – Paris**

**COMPTE-RENDU**

**Le mardi 8 octobre 2002 s'est tenue à Paris une Assemblée Extraordinaire et la Cinquième Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière** réunissant l'ensemble de ses partenaires : collectivités publiques françaises et voisines étrangères, structures de coopération transfrontalière, grands opérateurs privés ainsi que les observateurs sensibilisés aux questions transfrontalières.

**A ce jour, l'association avait enregistré l'adhésion de 28 personnes morales ayant déjà réglé leur cotisation ou s'étant engagé à le faire dans un délai raisonnable.**

## ETAIENT PRESENTS

### PERSONNES MORALES ADHERENTES

<b>ADHERENT</b>	<b>REPRESENTANT</b>	<b>FONCTION DU REPRESENTANT</b>
Communauté Urbaine de LILLE	Pierre MAUROY	Président
SIDELT (Menton)	Jean-Claude GUIBAL	Président
Ville de Mulhouse	Christiane ECKERT	Adjointe au Maire en charge des relations transfrontalières
Conseil Régional Aquitaine	François MAITIA	Conseiller Régional
Conseil Général des Alpes Maritimes	Gilbert MARY	Conseiller Général
Communauté de Communes du Pays de Gex	Etienne BLANC	Président
Canton de Genève	Sylvie COHEN	DAEL
Ville de Bastia	Jean-François LEANDRI	Directeur du service développement économique et relations internationales
Ville d'Annemasse	Roger VIOUD	Adjoint au Maire
SMEAG	Romain GAINARD	Conseiller du Président

CET Longwy	Antoine SCHNEIDER	Directeur français
SNCF	Guy CHIRONNIER	DTPRL
Eurotunnel	Guy FROMENT	Directeur Immobilier France
TRANSDEV	Alain de CORSON	Directeur commercial
FNSEM	Paul BLANC	Vice-Président
ACFCI	Catherine MERCIER	Directrice du développement local
AFPA	Thierry ROSENZWEIG	Chargé de mission
Gir Maralpin	Eric GASPERINI	Président

#### PARTENAIRES FONDATEURS

DATAR	François PHILIZOT Claude MARCORI	Directeur Chargée de mission Europe
Caisse des Dépôts et Consignations	Daniel DARMON	Direction du développement local et des participations
Ministère de l'Équipement	Klaus WERNER	DGUHC
Ministère des Affaires Étrangères	Jacques ANDRIEU	Délégué aux affaires extérieures des collectivités locales

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

## ORDRE DU JOUR

1. Accueil par le Président Pierre MAUROY
2. Présentation des modifications statutaires par la Secrétaire Christiane ECKERT

---

### 1° ACCUEIL PAR LE PRESIDENT PIERRE MAUROY

*Je vous souhaite la bienvenue à l'orée de cette journée importante pour le réseau de la Mission Opérationnelle Transfrontalière dans ce magnifique théâtre de la Comédie des Champs Elysées.*

*Nous pouvons aujourd'hui bénéficier de ce lieu grâce à la complicité de Marc MORET, le nouveau représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations au sein de notre association, qui préside aux destinées de cette maison et que je tiens à remercier.*

*J'ai souhaité et le Bureau avec moi, faire de cette journée un temps fort de la vie de notre association en organisant à l'issue de notre Assemblée Générale une conférence débat sur la place de la coopération transfrontalière dans le développement territorial communautaire et ce pour trois raisons essentielles :*

- *Tout d'abord il m'est apparu que 4 ans après sa création, il était souhaitable de mieux faire connaître les acquis, l'expérience et les productions de notre réseau*
  - . auprès de nos partenaires potentiels pour les convaincre de nous rejoindre*
  - . auprès des autorités nationales et européennes pour montrer qu'elles peuvent continuer à s'appuyer sur nous pour développer leurs politiques*
  - . auprès d'un public plus large en donnant un écho dans la presse à nos travaux*
- *Par ailleurs, la Mission Opérationnelle Transfrontalière, à l'origine initiative française, doit pour se développer s'insérer de plus en plus dans les dispositifs de l'Union européenne et trouver de nouveaux partenaires au delà de nos frontières. Pour atteindre cet objectif, il nous faut associer dans un premier temps de plus en plus étroitement à la vie de notre association, nos partenaires naturels avec lesquels nous sommes liés dans des projets de coopération de proximité : anglais,*

*belges, luxembourgeois, allemands, italiens, espagnols, suisses.... et avec lesquels nous forçons progressivement une forme de citoyenneté européenne.*

- *Il était enfin important, que notre réseau puisse participer au débat sur l'évolution de la politique régionale au niveau européen, notamment après 2006, et que nous puissions dire au nouveau Ministre français de l'aménagement du territoire Jean-Paul DELEVOYE et au Commissaire Michel BARNIER en quoi nos projets de territoire transfrontaliers peuvent contribuer à la construction européenne et comment les autorités nationales et communautaires peuvent utilement les soutenir par des évolutions juridiques et des possibilités de financements après 2006.*

*Cela dit, c'est vous tous, ici présents, membres de notre association, partenaires de notre réseau, représentants des Etats, des collectivités territoriales, d'entreprises, d'organismes divers, qui par votre participation active à nos débats, allez faire de cette journée une réussite. Alors, n'hésitez pas à intervenir pour alimenter nos réflexions et donner à notre réseau une image vivante et forte.*

*J'ouvre, à présent, la séance de notre Assemblée Générale extraordinaire et passe la parole à Christiane ECKERT, notre secrétaire, qui va vous faire part des modifications statutaires que nous avons décidées collégalement au Bureau de vous présenter.*

## 2° PRESENTATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES PAR LA SECRETAIRE

**Christiane ECKERT** propose les modifications suivantes dans les statuts de l'association :

### Article 4

« Le siège de l'association est fixé au lieu d'établissement de l'équipe technique, 38 rue des Bourdonnais – 75001 Paris. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire français, sur décision du Bureau »

Le siège initialement fixé à la Caisse des Dépôts et Consignations, alors que l'équipe de la MOT n'avait pas de véritables locaux, est transféré pour des raisons de commodité.

### Article 5 point 1

« *Membres associés : les membres associés sont des personnes morales publiques ou privées représentant l'ensemble des personnes publiques et privées, sur un même territoire* »

Le membre de phrase faisant référence à l'article 18 (premiers dirigeants) qui n'est plus d'actualité est supprimé.

### Article 5 point 3

« *Membres adhérents : sont considérés comme tels, les personnes physiques ou morales, qui sont intéressées par le développement local intégré transfrontalier* »

La référence au portage d'un projet n'est pas nécessaire, elle est donc supprimée.

Article 10 – 1 alinéa 1

*« Les représentants des membres associés à jour de leur cotisation, à raison au plus d'un représentant par entité nationale concernée dans chaque site transfrontalier. Ils sont élus administrateurs par l'Assemblée Générale »*

Cette disposition est modifiée pour tenir compte des cas particuliers pour lesquels trois pays ou entités nationales existent sur un même site.

Article 10-1 alinéa 3

*« Trois membres adhérents choisis par l'Assemblée Générale »*

Le nombre de membres adhérents participant au Conseil d'Administration passe de 2 à 3 pour intégrer une nouvelle catégorie d'adhérents : les fédérations et réseaux.

Article 10- 2 alinéa 3

*« Le mandat des représentants des autres membres associés et des membres adhérents est de 3 ans renouvelables »*

*Il est proposé d'augmenter d'une année la durée du mandat des élus.*

Article 12 – 1 alinéa 1

*« Le président et les Vice-Présidents désignés par l'Assemblée Générale pour trois ans renouvelables »*

*Il est proposé d'augmenter d'une année la durée du mandat des élus.*

Article 12 – 1 alinéa 4

Suppression de cet alinéa faisant référence à l'article 18 (premiers dirigeants).

Article 13 – 1

*« Le Président est choisi par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans renouvelable. Cette désignation interviendra lorsque l'Assemblée Générale désignera les membres du Bureau, comme prévu à l'article 12-1 »*

La durée du mandat est modifiée pour tenir compte de la nouvelle formulation de l'article 12 et la dernière phrase faisant référence à l'article 18 (premiers dirigeants) est supprimée.

Article 14 alinéa 4 point 2

*« Animation du réseau (fonctions transversales) »*

Article 18

Suppression de cet article relatif aux premiers dirigeants et à un Bureau provisoire

Article 19

Suppression de cet article relatif aux formalités constitutives.

**Pierre MAUROY** attire l'attention des membres de l'association sur la proposition de modification de l'article 10 qui a été conçue pour faire une place équivalente aux partenaires des pays voisins à celle des partenaires français quand il existe des structures transfrontalières intégrées.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des voix des membres présents.

## V<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

### ORDRE DU JOUR

1. Intervention de Pierre MAUROY, Président de la M.O.T.
2. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 31 mai 2001
3. Rapport d'activité de l'année 2001 présenté par le Directeur Jacques HOUBART
4. Rapport financier présenté par le Trésorier Daniel DARMON
  - Résultats de l'exercice 2001
  - Rapport du Commissaire aux comptes, Monsieur LE QUÉRÉ
5. Débat et vote sur les rapports présentés (dont affectation des résultats de l'année 2001)
6. Election du Conseil d'Administration
7. Election du Bureau
8. Les objectifs pour la période 2002-2006, pour l'année 2002
9. Proposition de réajustement des cotisations pour 2003 -  
Présentation et vote du budget 2002 par le Trésorier
10. Conclusion des travaux par le Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

---

### 1° INTRODUCTION PAR LE PRESIDENT PIERRE MAUROY

*« J'ouvre maintenant la quatrième Assemblée Générale annuelle de notre Association que nous tenons exceptionnellement à Paris. Nous pensions il y a quelques mois à cette occasion inaugurer nos nouveaux locaux, situés près du Forum des halles dans le premier arrondissement.*

*Des contraintes matérielles nous empêchent aujourd'hui de procéder à cette manifestation, mais nombreux sont ceux d'entre vous qui connaissent maintenant ces bureaux agréables et fonctionnels et ceux qui ne les connaissent pas encore*

*pourront librement s'y rendre s'ils le souhaitent pour rencontrer et échanger avec l'équipe technique ou tout simplement pour disposer dans Paris d'un lieu de travail.*

*Je voudrais en ce début de réunion saluer tout particulièrement les représentants des collectivités adhérentes situées au delà des nos frontières.*

*Je voudrais leur dire bien qu'ils soient encore trop peu nombreux combien leur présence est importante à nos yeux et que leur expression dans nos instances est essentielle pour élargir nos stratégies d'action et notre vision de l'Europe.*

*Cette Assemblée Générale aurait dû se tenir au mois de Juin dernier. Les élections françaises nous ont conduit à la reporter au mois d'octobre. Si ce décalage rend un peu plus lointain les rapports d'activité et financier relatifs à l'année 2001, il nous a permis d'avoir le temps nécessaire pour pouvoir organiser la conférence-débat de cet après-midi. Et puis nous avons tout le loisir de parler de la réalité d'aujourd'hui et de celles à venir au cours du débat sur les objectifs pour la période 2002-2006, auquel je vous invite encore une fois à participer activement.*

*Alors cette année 2001 !*

*Votre Assemblée m'ayant élu à la Présidence de la M.O.T. le 31 mai 2001, je ne pourrai me considérer qu'à moitié responsable de cette année ? Rassurez-vous, j'assume pleinement l'héritage du président Roland Ries qui fait qu'aujourd'hui notre réseau s'agrandit et que de plus en plus de collectivités et d'organismes font confiance à la MOT pour les aider à réaliser leurs projets transfrontaliers.*

*Notre Directeur Jacques HOUBART présentera le rapport d'activité de l'année 2001, activité qui a été particulièrement dense au regard des moyens déployés. Cette activité a généré des résultats financiers positifs qui ne peuvent que nous réjouir. Daniel DARMON, notre Trésorier représentant la CDC nous les présentera appuyé par le Commissaire aux Comptes Monsieur LE QUÉRÉ. Daniel DARMON nous présentera également ultérieurement le budget 2002 établi par le Bureau et actuellement en cours d'application. Il présentera ensuite nos propositions d'évolution des cotisations pour 2003, propositions situées dans une perspective triennale.*

*Entre temps, nous aurons procédé aux élections du Conseil d'Administration et du Bureau et débattu de nos principaux objectifs pour la période 2002-2006.*

*Je voudrais conclure ces propos liminaires par deux points qui me paraissent essentiels pour l'avenir de notre réseau :*

*- Je souhaite que vous nous aidiez à intéresser les partenaires de nos pays voisins à la vie de notre association, y compris en les faisant élire dans nos instances, en particulier dans notre Conseil d'Administration qui définit la stratégie de nos actions. C'est là une condition indispensable à notre ouverture européenne.*

*- Notre association a par ailleurs besoin de sécurité financière pour remplir les objectifs assignés par sa mission d'intérêt général au service du développement des projets transfrontaliers. Je remercie vivement la DATAR, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Ministères de l'Équipement et des Affaires Étrangères, nos partenaires fondateurs qui ont fait confiance à notre association en la subventionnant depuis sa création. Nous leur avons démontré, je le pense, par la qualité de nos*



*résultats, que leur confiance était bien placée. Nous avons besoin aujourd'hui du renouvellement de leur engagement pour les trois années qui viennent. J'espère que le représentant du Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale qui conclura nos travaux sera en mesure de nous apporter les assurances indispensables pour nous permettre à l'avenir de continuer à remplir notre mission en toute sérénité.*

---

## 2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2001

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2001 est adopté sans avis contraire.

## 3° RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2001 PRESENTE PAR LE DIRECTEUR

**Jacques HOUBART** reprend les éléments majeurs du rapport d'activité de la MOT, remis au participant selon quatre axes :

- la vie de l'association
- les actions d'assistance opérationnelle
- les actions de mise en réseau
- l'aide à la définition de stratégie d'ensemble

**Antoine SCHNEIDER** souhaite que soit ajouté au rapport d'activité un séminaire qui a été organisé en décembre 2001 à Longwy sur l'emploi, la qualification et l'insertion en transfrontalier, séminaire qui a fait l'objet d'actes conséquents qui peuvent servir de point de repère en la matière.

**Gilbert MARY** souhaiterait pour sa part que le site Métropole Côte d'Azur change de nom au profit de la dénomination « Côte d'Azur » ou « Alpes Maritimes ». Le nom qui sera retenu pour conservé le caractère transfrontalier du site pilote est « Site Alpes Maritimes / Riviera ».

Il ajoute que l'étude sur les zones d'activité à statut spécial sur laquelle la MOT est intervenue est terminée ; elle a fait l'objet d'un comité de pilotage de clôture en décembre 2001.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Générale en tenant compte des observations de la salle.

## 4° RAPPORT FINANCIER PRESENTE PAR LE TRESORIER

### RESULTATS DE L'EXERCICE 2001

**Daniel DARMON** présente les résultats de l'exercice 2001. Il explique que l'association enregistre un excédent pour la troisième année consécutive. Cette année il s'élève à 56 000 €.

Cet excédent ne doit pas être considéré comme une fois en soi pour une association à but non lucratif, toutefois, explique Daniel DARMON il est rassurant à trois titres :

- il dénote une progression de l'activité liée à une demande croissante
- il témoigne d'une amélioration du niveau et de la gestion de Trésorerie
- il est le signe d'une certaine efficacité.

Il s'explique à la fois par une bonne maîtrise des dépenses et une augmentation de l'activité globale de l'association (pour 2/3 de l'activité marchande, pour 1/3 de l'activité non marchande grâce à l'adhésion du Ministère des Affaires Etrangères).

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Jean-Jacques LE QUÈRÈ** en vertu de sa qualité de Commissaire aux Comptes et en exécution de la mission qui lui a été confiée par l'Assemblée Générale du 24 juin 1998, certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier ainsi que dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2001

Le Bureau propose à l'Assemblée Générale du 26 juin 2002 d'affecter le bénéfice de l'exercice 2001, soit la somme de 56 317 euros (369 415 francs) au poste « autres réserves » du bilan, ce qui fixe les réserves de l'association à un montant total de + 120 045 euros (787 444 francs).

Daniel DARMON explique que cette somme est essentielle pour assurer la trésorerie de l'association : elle ne couvre en effet qu'environ deux mois d'activité, ce qui est peu compte tenu du fait que les subventions sont le plus souvent versées après le mois de mai.

## 5° DEBAT ET VOTE SUR LES RAPPORTS PRESENTES (DONT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2001)

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le rapport du Commissaire aux comptes énoncé au point précédent est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

L'affectation du résultat 2001 proposée par le Bureau est adoptée par les membres de l'Assemblée Générale.

## 6° ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'article 10 des statuts de l'association, le Conseil d'Administration comprend :

- les représentants des membres associés
- le représentant de la Caisse des Dépôts
- trois membres adhérents choisis par l'Assemblée Générale

Les candidats pour les différentes catégories d'administrateurs sont les suivants :

1. « Les représentants des membres associés à jour de leur cotisation, à raison au plus d'un représentant par entité nationale concernée dans chaque site transfrontalier ».

- Site métropole transfrontalière franco-belge
  - **Pierre MAUROY**, Président de la Communauté Urbaine de Lille
  - **Daniel PAUWELS**, représentant de la COPIT
  - **Jozef MONBALLYU**, représentant de la COPIT
- Site pôle européen de développement (Lorraine – Luxembourg – Wallonie)
  - **Antoine SCHNEIDER**, Directeur du Collège Européen de Technologie
- Site Strasbourg-Kehl
  - **Pascal MANGIN**, Vice-Président chargé des Affaires Européennes de la Communauté Urbaine de Strasbourg
- Site Mulhouse – Bâle / Saint-Louis - Lörrach
  - **Jean UEBERSCHLAG**, Président de l'Association Trinationale de Bâle
  - **Christiane ECKERT**, adjointe au Maire de Mulhouse
- Agglomération franco-valdo-genevoise
  - **Etienne BLANC**, Président de la Communauté de Communes du Pays-de-Gex
  - **Roger VIOUD**, Adjoint au Maire de la Ville d'Annemasse
- Site Alpes Maritimes / Riviera

- **Jean-Claude GUIBAL**, Président du Syndicat intercommunal de développement local transfrontalier (Menton)
- Site Eurocité Basque
  - **Alain LAMASSOURE**, Président de l'Agence Transfrontalière de l'Eurocité Basque – Communauté d'Agglomération Bayonne- Anglet – Biarritz
  - **Roman SUDUPE**, Co-Président de l'Agence Transfrontalière de l'Eurocité Basque, Député Général de la Province de Guipuzkoa
- Site Corse / Toscane
  - **Emile ZUCCARELLI**, Maire de Bastia

## 2. Le représentant de la Caisse des Dépôts

- **Gilles SEIGLE**, Directeur du Développement Local et des Participations de la CDC

## 3. Trois membres adhérents choisis par l'Assemblée Générale

- La société Eurotunnel représentée par **GUY FROMENT** souhaite renouveler son mandat.
- La SNCF représentée par **Guy CHIRONNIER**
- La Fédération Nationale des SEM représentée par le Sénateur des Pyrénées Orientales **Paul BLANC**

Tous les candidats aux postes de membres du Conseil d'Administration ont été élus administrateurs à l'unanimité.

## 7° ELECTION DU BUREAU

Les anciens membres du Bureau sont tous candidats à leur propre succession.

- Président : **Pierre MAUROY**, Président de la Communauté Urbaine de Lille
- Vice-Président : **Alain LAMASSOURE**, Co-Président de l'Eurocité basque Bayonne San Sebastian
- Vice-Président : **Jean-Claude GUIBAL**, Président du Syndicat intercommunal de développement Local Transfrontalier (Menton)
- Secrétaire : **Christiane ECKERT**, Adjointe au Maire de Mulhouse
- Trésorier : **Marc MORET**, Caisse des Dépôts

Le Bureau est reconduit sans réserve et à l'unanimité.

## 8° LES OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2002 ET POUR LA PERIODE 2002-2006

Les objectifs 2002 tels que décrits dans le document remis aux participants dans le dossier, ne sont pas repris car ils ont été dans l'ensemble réalisés au cours de cette année 2002, déjà bien avancée, et n'appellent aucune observation particulière.

Les objectifs 2002-2006 qui reprennent bien évidemment les objectifs de l'année 2002 sont quant à eux présentés par Jacques HOUBART et sont l'occasion d'un débat avec la salle.

### OBJECTIFS 2002 – 2006

**Jacques HOUBART** explique que ces objectifs ont été définis sur la base des conclusions du séminaire de Barbizon. Ce séminaire dit « de stratégie générale » a réuni en février 2002 des représentants du réseau de la MOT afin de réfléchir à l'avenir de la MOT au tournant des périodes de programmation communautaires à la fois pour consolider les bases du partenariat et envisager des perspectives plus européennes.

Ces objectifs ont été définis selon deux axes essentiels :

- **Approfondissement de la coopération sur nos frontières**  
(France + 6 Etats membres de l'Union européenne + 3 Etats extracommunautaires : Suisse / Andorre / Monaco)

Passer du stade expérimental à une véritable stratégie de développement des projets et espaces transfrontaliers

- Mettre sur orbite 4 à 5 projets opérationnels significatifs sur lesquels la MOT puisse se positionner comme ensemblier
- Aider les projets de territoire à se structurer (agglomérations, pays, espaces naturels, ...) en mettant l'accent sur la dimension urbaine
  - . assister les collectivités pour faire émerger et favoriser la réalisation de projets communs
  - . créer les conditions de fonctionnement d'une intercommunalité transfrontalière
- Ouvrir de nouveaux champs d'intervention : santé, coopération maritime, monde rural, tourisme, culture...

- **Positionnement européen de la MOT dans la perspective de l'élargissement**

En s'appuyant sur nos partenaires fondateurs, en particulier la DATAR et l'ensemble de notre réseau, il s'agit d'exporter nos savoir-faire dans quatre domaines :

- Assistance opérationnelle au montage de projets
- Assistance à la création et à la mise en réseau des agglomérations transfrontalières

- Contribution à la réflexion européenne sur le statut juridique de la coopération transfrontalière
- Assistance à la structuration et à la mise en réseau de lieux de formation aux frontières

en utilisant au mieux les programmes européens Interreg IIIC et Interact et en contribuant à une bonne articulation des échelles territoriales

Ils ont un certain nombre de conséquences organisationnelles politiques et techniques :

- Rechercher de nouveaux partenaires (collectivités territoriales voisines et réseaux européens) au delà de nos frontières et les associer systématiquement à nos actions
- Mieux utiliser les compétences et le capital relationnel du réseau
- Conduire une action forte et structurée en direction de la Commission européenne sur les plans politique et technique, notamment en portant des propositions sur deux thèmes : l'évolution du droit et le développement territorial transfrontalier
- Renforcer au sein de l'équipe technique la fonction de mise en réseau
- Faire mieux connaître et reconnaître le réseau de la MOT sur les plans national et européen

## DEBAT

**Pierre MAUROY** encourage les participants à s'exprimer sur ces objectifs et plus largement sur les problèmes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur coopérations transfrontalières.

**Gilbert MARY**, Conseiller Général du Département des Alpes Maritimes, commente ce qui explique pour lui la sous consommation des crédits Interreg. Ce sont des fonds compliqués à l'extrême et ingérables pour des petites collectivités territoriales sans compter la difficulté supplémentaire de la nécessaire avance des fonds.

Il souhaite donc que des mesures soient prises pour encourager et aider les collectivités locales rurales donc petites à utiliser Interreg.

**Paul BLANC**, Sénateur des Pyrénées Orientales, renchérit sur ce témoignage en expliquant que pour lui les coopérations sont infiniment compliqués en raison des différences de niveaux de compétences et que les obstacles liés aux exigences et à l'organisation de l'Etat français n'encouragent pas les porteurs de projets à dépasser les difficultés qu'ils rencontrent. Il souligne toutefois, qu'un premier effort a été fait avec la Circulaire Delevoye qui exonère de contrôle financier les actions dont le montant est inférieur à 23 000 €.

**Pierre MAUROY** pense que la décentralisation généralisée de la gestion des fonds devrait contribuer à améliorer le problème de la sous consommation des crédits.

D'autre part, en ce qui concerne les difficultés liées aux différents niveaux de compétences, l'intercommunalité transfrontalière peut constituer un élément de réponse.

**Danièle DEFONTAINE**, Vice-Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine, se fait quant à elle écho de l'expérience de Lille Métropole en matière de coopération transfrontalière avec ses voisins belges, wallons et flamands et la constitution d'une structure de coopération : la Conférence des Intercommunales Transfrontalières (la COPIT).

**Bernard WEIL**, chef de projet « Rectangle d'Or », témoigne de la difficulté, au delà des différences juridiques, de travailler avec des pays voisins en raison des différences de culture, de manière de faire en particulier en matière de développement local et de fonction publique. Ce constat engendre certes des difficultés mais aussi un enrichissement qui fait tout l'intérêt des projets de coopération transfrontalière.

Il propose que la MOT puisse réfléchir à ces questions avec des entrées possibles qui sont :

- les différentes modalités de commande publique en Europe
- le partenariat public privé dans les différents pays européens.

Pour **Robert BOTTEGHI**, correspondant du site pilote Alpes Maritimes / Riviera, toute la difficulté réside dans la symétrie de la recomposition des territoires en transfrontalier. L'exercice par exemple de la prise en compte du transfrontalier dans les contrats d'agglomération est un exercice de solidarité financière entre les collectivités d'un même bassin de vie.

**Claude BIWER**, Sénateur Maire de Marville, témoigne quant à lui de la difficulté de trouver des symétries avec le territoire voisin et de l'influence négative pour la coopération transfrontalière des capitales régionales qui ont tendance à recentrer l'attention des collectivités territoriales frontalières vers un centre français et non vers leurs voisins européens immédiats.

**Evelyne WILL**, Directrice française de l'EuroInstitut de Kehl, ajoute que les difficultés viennent bien souvent du système administratif français et qu'il serait donc utile de faire une analyse approfondie de nos propres systèmes de fonctionnement français avant de prétendre travailler avec nos voisins.

Enfin, **Jef VAN STAEYEN**, Directeur de la COPIT, milite pour une contractualisation financière entre les acteurs transfrontaliers et pour une simplification du jeu des acteurs grâce à une organisation institutionnelle des pouvoirs en transfrontalier.

## VOTE

L'Assemblée générale décide que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour atteindre ces objectifs qui sont validés à l'unanimité.

Par ailleurs un groupe de travail de parlementaires frontaliers pourrait être mis en place pour permettre de faire avancer la création d'outils juridiques qui manquent aujourd'hui à la coopération transfrontalière.

## 9° PROPOSITION DE REAJUSTEMENT DES COTISATIONS POUR 2003

## PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2002 PAR LE TRESORIER

### PRESENTATION DU BUDGET

**Daniel DARMON** présente le budget 2002 qui est de 770 000 € et pour lequel les prévisions au 31 décembre aboutissent à un équilibre.

Il explique que ce budget est en forte augmentation de près de 30 % par rapport à l'année précédente ce qui traduit une forte progression de l'activité de la Mission.

Il précise en ce qui concerne les produits, l'augmentation est liée à la croissance de l'activité marchande qui représente 36 % des recettes globales, alors que les subventions représentent 70 %. Il faut noter cette année la forte augmentation de la subvention de la DATAR pour compenser la disparition du programme national d'assistance technique Interreg qui permettait à la MOT de financer toutes ses actions de mise en réseau.

Pour ce qui est des charges, 48 % sont relatives aux charges salariales, 12 % aux actions de sous-traitance et enfin 11 % sont consacrés au loyer.

**Paul BLANC** souhaite savoir quel est le régime de TVA qui est appliqué à la MOT en ce qui concerne les prestations de services et quelle est sa position par rapport aux règles de marché public.

**Jacques HOUBART** lui répond que la Mission applique la TVA à ses prestations de services qu'elle ne peut réaliser que pour le compte de ses adhérents ce qui l'exclut du champ concurrentiel classique.

Le projet de budget est adopté à l'unanimité.

### PROPOSITION DE REAJUSTEMENT DES COTISATIONS

**Daniel DARMON** présente une proposition d'évolution des cotisations pour 2003-2005.

Il explique que depuis la création de l'Association (janvier 1998) les cotisations n'ont été augmentées qu'une fois l'année 2000 et seulement pour les grandes collectivités (de + de 100 000 habitants). Par ailleurs l'engagement des partenaires fondateurs DATAR et CDC s'effectue désormais sur une période triennale.

C'est pourquoi il paraît raisonnable d'augmenter les cotisations pour la période triennale qui s'ouvre (2003-2005) de manière à accompagner le développement de la MOT. La part des cotisations dans son budget se situerait alors dans une fourchette de 10 à 12 % du montant total des produits.

Pour des raisons de simplification de la gestion administrative, le Bureau propose une augmentation en une seule fois, en 2003, pour les trois années qui viennent.

Le barème serait désormais le suivant

- Régions et Départements	4000 €
- Communes et groupements de communes ≥ 100 000 habitants	4000 €



< 100 000 habitants	2000 €
- Entreprises	4000 €
- Fédérations et réseaux	2000 €
- Organismes consulaires et autres	2000 €
- Associations de personnes physiques	400 €
- Personnes physiques	50 €

**Sylvie COHEN** s'interroge sur cette augmentation des cotisations alors que l'association fait des bénéficiaires. Elle indique par ailleurs qu'elle s'abstiendra lors du vote car en tant que technicienne elle ne peut présager de la position des élus du Canton de Genève.

Jacques HOUBART précise qu'il est totalement vital pour l'association de faire un minimum de bénéficiaires de manière à permettre la constitution d'une réserve indispensable afin d'assurer un volant de trésorerie, les subventions annuelles des partenaires fondateurs n'arrivant quasiment jamais avant le mois de juillet.

L'augmentation des cotisations est adoptée à la majorité absolue des voix et une abstention.

## 10° CONCLUSION DES TRAVAUX PAR LE REPRESENTANT DE LA DATAR

**François PHILIZOT**, adjoint au Délégué, Directeur de la DATAR exprime son plaisir toujours renouvelé de retrouver la MOT, dont il a souvent l'occasion de suivre l'activité en présidant son comité de pilotage interministériel désormais élargi aux autorités de gestion Interreg.

En ce qui concerne la sous consommation des crédits communautaires, cela lui semble être une préoccupation légitime et il souhaite préciser que la France n'est pas le plus mauvais élève au sein des Etats membres de l'Union européenne et se situe dans la moyenne, même si cela ne constitue pas une excuse en soi.

De l'analyse de cette sous-consommation des crédits on ne peut tirer aucune leçon sur la gestion et on a pu constater qu'il n'y avait pas de corrélation directe entre la décentralisation de la gestion des fonds et une meilleure ou une moins bonne consommation de ceux-ci.

Pour ce qui est Interreg en particulier la gestion est complexifiée par son caractère multinational. Pour François PHILIZOT c'est en faisant passer la culture de projets avant la logique de procédure que l'on aboutira à une amélioration dans la dépense de ces fonds.

Il revient plus précisément aux relations entre la DATAR et la MOT. Avant de repartir pour un engagement sur trois ans qu'il défendra auprès des instances de la DATAR, le Directeur de la DATAR souhaite tirer un bilan des 4 années d'existence de la MOT :

- un enracinement de la MOT comme outil utile de passage à l'acte. Autrement dit, un outil qui permet de faire entrer les projets dans une dimension concrète et opérationnelle.

- de plus en plus de structures françaises et étrangères font confiance à la MOT en entrant dans son réseau ou en lui confiant des prestations de services, ce qui est un gage de son efficacité
- elle a atteint un équilibre intéressant entre la fonction de diffusion de connaissance (tête de réseau) et la fonction d'appui opérationnel.

Enfin, François PHILIZOT reconnaît la pertinence des objectifs à trois ans définis lors du séminaire de Barbizon. C'est un programme de travail ambitieux qui identifie bien les axes de progrès pour la MOT. Et pour soutenir ces objectifs des propositions pourront être faites dans le cadre à la fois

- de l'évolution des outils communautaires et dans le contexte de l'élargissement (en particulier via le transfert de savoir-faire)
- et de la nouvelle étape de la décentralisation, grâce à la nouvelle législation en cours de préparation et le droit à l'expérimentation

Pour ce faire, je ne saurais trop engager la Mission à se positionner sur ces deux axes, tout en étant attentif à éviter la dispersion des moyens, moyens que la DATAR devrait continuer à lui donner.

---